

ON S'ABONNE :

A Lyon, au bureau du journal, quai
St-Antoine, n° 27, et grande
rue Mercière, n° 32, au 2°.

A Paris, à la Librairie-Corresp. de
P. Justin, place de la Bourse,
n° 8.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles.
24 heures avant les journaux de Paris.
PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
61 francs pour l'année.
Bors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

AVIS

La session législative étant ouverte, désormais le Censeur paraîtra le lundi de chaque semaine ; en revanche, il ne sera pas publié de numéro le mercredi, la correspondance de Paris ne donnant que les nouvelles du dimanche précédent, jour pendant lequel il n'y a pas de séance des chambres.

LYON, 5 décembre.

Nous aimons à croire que la majorité de la chambre des pairs sera impartiale envers les accusés d'avril, s'ils comparaissent devant elle ; mais nous ne devons pas dissimuler qu'il n'en est pas de ce procès comme d'une affaire ordinaire, où des juges, sans intérêt et sans passion, décident d'un fait qui leur est étranger ; le résultat de la décision ne devant leur offrir en définitive aucune chance de gain ni de perte.

Dans le procès d'avril, ce sont de véritables ennemis qui sont en présence. Si les insurgés eussent réussi, évidemment MM. les pairs risquaient de perdre leur dignité inamovible, leurs pensions et leurs honneurs ; l'insurrection d'avril attaquait le gouvernement, ce gouvernement dont les pairs font partie-essentielle, dont ils retirent tant d'avantages positifs : c'est donc directement à eux que les insurgés s'attaquaient, et ce sont eux qui jugeront les insurgés !

Le résultat de la décision touche aussi directement les juges ; un acquittement, une mise en liberté honorable ne laisserait pas que d'ébranler et de compromettre le système doctrinaire ; M. Persil et M. Girod (de l'Ain) le disent assez ; or, la patrie aime les doctrinaires qui voulaient l'hérédité, qui la demanderaient s'ils l'osaient ; mais l'acquiescement des insurgés, c'est-à-dire l'aveu indirect qu'ils ont été provoqués, poussés à bout par de grands coupables, déconsidérerait horriblement ces soutiens du système adopté.

Tout ce qu'il faut espérer, c'est que MM. les pairs feront abnégation de leur position : qu'ils oublieront leurs intérêts, leurs préjugés, leurs amitiés ; qu'ils auront tous et sans exception cette vertu complète et surhumaine que le code n'a pas supposée dans le commun des juges, puisqu'il a établi et réglé les cas de récusation pour des causes certainement moins pressantes.

Sous ce rapport donc, la position des accusés sera bien dangereuse, et quand on songe que ces motifs de suspicion légitime existent surtout et bien plus fortement encore contre les accusateurs, quelles craintes ne peut-on pas concevoir !

Et puis si l'on examine toutes les circonstances de l'instruction, les inquiétudes redoubleront encore ; depuis huit mois elle se continue, et pourquoi tant de temps ? L'affaire est immense sans doute, mais elle est claire et simple ; les juges-instructeurs ne manquent pas ; rien n'empêchait d'en doubler le nombre s'il le fallait, mais rien n'obligeait de traîner ces préliminaires du procès plus long-temps que dans un procès ordinaire. Ces retards cependant ont dû faire disparaître quelques traces de preuves qui auraient servi les accusés : ils auront à démontrer l'existence d'agents provocateurs, de manœuvres secrètes pour les exciter à l'insurrection ; mais après huit mois, combien cela ne devient-il pas moins facile, et, pendant ce temps, les accusés dispersés les uns en prison, les autres dans l'exil, ne peuvent se concerter pour leur défense ! Ils ne peuvent rassembler leurs preuves, faire valoir des témoignages qu'ils auraient à invoquer. Nous-mêmes qui écrivons ces lignes, nous ignorons si nous ne risquons pas de nuire à nos amis absents ; peut-être verront-ils avec peine déflorer leur défense ; peut-être aimeraient-ils mieux que l'opinion publique seule, sans une plainte en leur nom, vint les défendre contre leurs accusateurs.

C'est surtout le secret et le mystère que l'accusation a mis dans l'instruction qui sembleront singuliers, pour ne pas dire mieux. D'abord l'accusateur avait voulu cacher dans l'ombre du huis-clos ce rapport monstrueux qui ne pouvait soutenir le grand jour ; mais le huis-clos a été violé, la presse a pu apprécier à leur valeur les argumens de MM. Girod et Chegaray.

Il ne faudrait pas pour le succès de l'accusation que l'on vint contredire si vite ses imputations ridicules de complot par lesquelles elle espérait prévenir l'esprit des juges, et les livrer à des impressions de terreur et de haine que ni le raisonnement, ni l'évidence ne pourraient ensuite effacer ; mais la publicité est nécessaire aux accusés ; ils la demandent hautement, et on ne peut la leur refuser sans une évidente injustice. La lettre que nous publions ici, et par laquelle les détenus de Lyon expriment leur demande avec tant de sang-froid et de modération, sera écoutée, et ils ne seront pas réduits pour établir leur défense à ne s'appuyer que sur des lambeaux in-

formes et des fragmens d'accusation dérobés pour ainsi dire à la vigilance des accusateurs. V. P.

Le National termine ainsi un article sur le discours de M. Thiers :

Comment le fertile génie de M. Thiers n'a-t-il su poser la question d'amnistie que dans les ignobles termes d'un projet de construction provisoire, c'est-à-dire d'un tripotage d'argent dans le goût de ceux qui ont vu naître le simulacre d'obélisque et le fameux vaisseau la Ville de Paris. L'amnistie, question d'affaires, question de chiffres, question de devis, de profits d'entrepreneurs, d'honorables bénéfices pour l'administration. Cela ne pouvait pas finir autrement, du moment que M. Thiers était chargé de trouver une forme pour le refus d'amnistie ! Si, du moins, M. Thiers était capable d'un peu de reconnaissance pour ce pauvre parti républicain qui lui fournit une si belle occasion de traiter des frais d'agence (c'est le mot du projet) avec les faiseurs de salaires provisoires ! Loin de là, M. Thiers n'avait jamais plus maltraité le parti républicain, qu'en venant solliciter de la chambre les moyens d'exploiter à sa manière le grand complot d'avril.

La lettre suivante a été adressée, le 5 décembre, au président de la cour des pairs.

Monsieur le président,

Les soussignés ont su, par la demi-publicité des opérations de votre cour, que le rapport présenté par M. Girod (de l'Ain) ne devait pas être communiqué aux accusés avant qu'il fût prononcé sur leur renvoi devant la cour qui les jugera.

Persuadés que cette mesure n'a pas pour but d'entraver la libre défense, que les plus humbles magistrats tiennent à honneur de respecter et qu'il suffit aux accusés d'en demander la révocation pour l'obtenir.

Les soussignés déclarent adhérer à la requête adressée à la cour par M. Armand Marrast, de Paris ; partageant les sentimens qui l'ont dictée, ils réclament comme un droit la communication de toutes les pièces relatives à la procédure dirigée contre eux, afin qu'ils puissent présenter, au besoin, leurs mémoires et répondre d'avance aux inexactitudes contenues dans le rapport qui motivera l'arrêt de renvoi.

Nous sommes, monsieur le président, vos serviteurs,

E. Baune, — Gauthier, — Biano, — Millet, — D. Desgarniers, — Vincent, — Mercier, — Charles Aberjoux, — Minet, — Delorme, — F. Heer, — Pradel, — Arnaud, — Séchaud, — Jobely, — Desgranges, — L. Chauvel, — Mazille, — Désiste, — Verpillat, — Duffet, — Charles Simon, — Thion, — Vourp, — Blanc, — Cochet, — Amédée Roussillac, — Cachot, — Lange, — F. Drevet, — Chéry, — Blancfort, — Mamy, — Ayel, — M. Paulandré, — Raggio, — Gille, — Châtagner, — Adam, — Dessagne, — Thiver, — Huguet, — Jalliet, — Méniel, — Excoffier, — Pétaui, — Durand Napoléon, — Bernard, — Rachon, — L. Margot, — Pichat, — Roux Antoine, — Dibier, — Lasalle, — de Cœur, — Charmy, — Girod, — Aullagnier, — Bérard, — Bicon, — Fontaine, — Despinas, — Roczniski, — Boyé, — J. Feitou, — l'abbé Noir, — Marigné, — Mollard-Lefèvre, — Garnet, — Cerveise, — Marius Chappuis, — Guibaud, — Rocatti, réfugié italien, — Carrier aîné, — Mazoyer aîné, — Villiard, détenus à Perrache,

Lagrange, — Chagny, — Cloche, — Ravachol, — Couchoud fils, — Garcin, — Bouquin, — Benoit Catin, — Thevenin, — Julien, — Desvoyr, — Tourrés, — Jean-Pierre Pellegrin, — Gros, — Marcel, — Henry, — Guichard, — Lafont, — Bourgeois, — Laporte, — Billemond, — Joseph-Marie Albran, — Mercier, — Galet, — Bernard, — Raggio, détenus à Roanne.

P. A. Martin, — Edouard Albert, contumaces.

Au Rédacteur du Censeur.

Croix-Rousse, le 30 novembre 1834.

Monsieur,

Les membres de la commission établie à la Croix-Rousse, déclarent que la lettre adressée en leur nom aux journaux de cette ville par les sieurs Lavallée et Jayol leur est essentiellement étrangère ; qu'ils se sont opposés jusqu'ici et s'opposent toujours à de semblables manœuvres ; que jamais ils n'ont fait remettre de circulaires au domicile de personne, et qu'ils n'ont recueilli d'autres souscriptions que celles dont le Précurseur a rendu compte dans ses numéros des 29 juillet, 2 septembre, 5 octobre et 13 novembre derniers, où les noms des souscripteurs ont également paru ; que ces souscriptions ont toujours été affectées au soulagement des détenus politiques les plus nécessiteux de cette ville, et n'ont jamais reçu d'autre destination.

Les membres soussignés déclarent en outre qu'ils n'ont pu décliner plutôt la part de solidarité que lesdits sieurs Jayol et Lavallée ont ainsi cherché à leur imposer, attendu qu'ils n'en ont eu connaissance qu'aujourd'hui dimanche, mais qu'ils sont dans l'intention de réclamer par toutes les voies de droit le montant des souscriptions qui auraient pu être faites en leur nom pour les appliquer ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Signé : Régnier, Perret, Léonard, Philippe, Riou cadet, Maurin, Benoit, Janot, Perrache, Fréchet.

ELECTIONS MUNICIPALES.

Lundi prochain, les électeurs de la section de Perrache sont appelés à nommer un conseiller municipal en remplacement de M. Bouchard-Jambon, démissionnaire, et c'est M. Morin, juge-de-paix, ancien rédacteur du Précurseur, qui est, dit-on, le candidat désigné pour lui succéder. Si

des connaissances étendues et variées, si un caractère honorable et pur sont des titres à la confiance des électeurs, l'élection de M. Morin ne saurait être douteuse.

On lit dans le Bon Sens :

LE BOURREAU COURONNÉ.

L'empereur de Russie pousse le despotisme jusqu'à l'extravagance : il vient de publier un ukase par lequel il défend aux Polonais de demander grâce. Comme cette interdiction est prévoyante ! Nicolas se connaît. Il sait bien tout ce qu'il y a au fond de son cœur de ressentimens inexorables. Mais quel est celui qui peut-être assez sûr de lui-même pour dire d'avance : « Le malheur me trouvera toujours inflexible ; jamais ma pensée ne tombera dans le piège d'une inspiration généreuse. L'âge pourrai glacer mon sang et blanchir mes cheveux sans que mes haines perdent rien de leur activité et de leur verdeur ! » Nicolas a donc eu peur de lui-même. Il a craint qu'on ne le trouvât homme un instant ; il a craint qu'en le voyant non pas clément, mais juste, on ne vint à lui soupçonner une ame. Il s'est donc interdit à lui-même le pardon ; il s'est courbé, il s'est humilié sous la tyrannie de ses habitudes sanguinaires ; il a rédigé sa cruauté en loi, non-seulement pour les autres, mais pour lui-même.

Assurément l'histoire des tyrans qu'a maudits la mémoire des hommes nous montre assez souvent le crime dans des accès de folie ; mais, depuis Caligula jusqu'à don Miguel, les fastes du despotisme ne nous offrent rien de semblable. Et ces choses se passent dans un siècle de progrès ! Quel est donc cet homme qui ose ainsi insulter à la civilisation moderne ? Par quelles grandes actions peut-il justifier tant d'audace ? A-t-il assez de génie pour faire taire l'indignation de l'Europe ? A-t-il assez de puissance pour la braver ? Si l'expérience lui a appris que l'égoïsme des rois est bien lâche, l'avenir ne pourrait-il pas lui apprendre que la colère des peuples est courageuse ? Croit-il pouvoir toujours heurter impunément des sympathies formidables ? Parce qu'il a employé au profit de ses mauvaises passions une victoire qu'il n'a pas remportée, parce qu'il a orgueilleusement foulé la poussière d'une armée dont il n'a pas triomphé, se croit-il au-dessus de toutes les menaces ?

Catherine, au moins, avait du génie, et lorsqu'elle prit sa part de la Pologne, si traitreusement divisée, les peuples étaient loin les uns des autres. On n'entendait pas gronder au-dessus des vieux trônes comme la voix d'une tempête qui vient. Aujourd'hui, le temps n'est plus où les voleurs de peuple peuvent s'endormir dans l'impunité, où les bourreaux couronnés peuvent sourire aux malédictions publiques. Voici que de terribles exemples sont partout donnés aux royautes qui chancellent. Malheur à celles qui ne comprennent pas ce qu'ont de menaçant et de prophétique les augustes chûtes et les augustes exils !

MAIRIE DE LA VILLE DE LYON.

AVIS ESSENTIEL.

Le Maire de la ville de Lyon,

Croit devoir rappeler à ses concitoyens, que le délai fixé par la loi du 30 mars dernier, pour l'échange des pièces duodécimales d'or et d'argent dans les hôtels des monnaies, expire le 31 du présent mois de décembre.

En conséquence, jusqu'à ladite époque, l'hôtel de la monnaie de Lyon, situé rue de la Charité, n° 32, continuera d'échanger, pour leur valeur nominale, les pièces d'or de 48 fr. et de 24 fr., ainsi que celles d'argent de 6 livres de 3 livres, de 24, 12 et 6 sous, pourvu qu'elles n'aient été altérées ni par les acides, ni par la lime, et qu'elles ne présentent aucun signe de contrefaçon.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 2 décembre 1834.

Le Maire de la ville de Lyon,

PRUNELLE.

COUR DES PAIRS.

Séance du 2 décembre.

La cour des pairs s'est réunie à midi. 153 pairs seulement étaient présents. Le premier jour le nombre était de 159. Six ont donc déjà renoncé au droit de prononcer sur l'accusation. On pense que la déclaration de M. Thiers au sujet de l'amnistie éclaircira encore les rangs avant peu. Le temps est d'ailleurs favorable aux dispositions.

La suite du rapport relatif aux faits particuliers de Paris a occupé toute la séance. Après les membres du comité central de la société des Droits de l'Homme, dont le nombre est de dix détenus et deux contumaces, sont venus les commissaires d'arrondissement et de quartier ou chefs de section ; ils sont au nombre de 28, dont 24 ou 25 sont dans les prisons.

Ensuite on a lu les faits qui concernent 48 autres inculpés ; ceux-ci étaient pour la plus grande partie étrangers à la société des Droits de l'Homme, six au plus étaient simples sectionnaires. Ils n'ont pris part aux événements d'avril que par occasion et en quelque sorte comme amateurs.

Il résulte de là que l'instruction a été établie pour ces événements deux sortes de catégories. La première comprend ceux qui se sont présentés comme ayant combattu dans un but politique et avec un intérêt de renversement. La deuxième se compose d'hommes ignorants et irréfléchis qui, dans les commotions politiques sont entraînés par un esprit d'agitation et un instinct de désordre.

Il reste à peu près une centaine de pages à lire pour achever l'exposé des faits particuliers de Paris, d'Épinal et de Lunéville, et un petit nombre de feuillets sur les motifs de compétence de la cour.

Après cette lecture, qui sera terminée demain, la cour s'ajournera à lundi pour entendre le réquisitoire de M. le procureur-général. Ce réquisitoire est très-étendu ; il comprend la matière de deux volumes environ, et son audition occupera cinq ou six séances.

Ensuite la cour s'ajournera encore une fois pour donner le temps d'imprimer le réquisitoire qui n'est encore qu'en manuscrit ; ce n'est donc que vers le 15 ou le 20 décembre qu'elle commencera à discuter la question de compétence, et c'est seulement quand

cette question aura été résolue que la cour s'occupera de statuer sur les accusations individuelles. Alors il faudra relire l'exposé des faits et les pièces qui se rapportent à chaque individu, et prononcer sur son sort par voie d'appel nominal.

Comme il y a 309 accusés détenus et 120 absents, l'opération ne sera pas courte, et l'on estime qu'elle ne pourra guère être terminée avant la mi-février. S'il faut encore construire une salle pour y juger les accusés, Dieu sait à quelle époque commenceront les débats contradictoires!

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 3 décembre.

La curiosité bien plutôt excitée, qu'un intérêt réel, par l'annonce des explications parlementaires qui auront lieu vendredi prochain, le nombre des personnes qui attendent de ces explications un résultat quelconque, est fort limité. Généralement on pense que la conversation projetée entre la doctrine et le tiers-parti, sans finir, comme un autre explication célèbre, par un ordre du jour motivé, se terminera tout au moins en queue de rat, pour me servir d'une expression vulgaire mais pittoresque. La doctrine en s'offrant avant-hier aux interpellations du tiers-parti, a suivi une tactique assez adroite. Elle aime mieux, même en supposant qu'un échec l'attente, avoir le dessous dans une explication, qui peut ne pas se terminer par un vote et se résumer en chiffres, que si les interpellations auxquelles elle sait ne pouvoir se soustraire éclataient à propos de tel ou tel article de loi qu'une majorité compte et précise, adoptât et rejetât contre le vœu ministériel.

Je vous ai déjà dit que si la bataille avait été refusée le premier jour par le tiers-parti c'est que M. Etienne et Dupin avaient compté leurs partisans, et qu'ils ne se sont pas crus en force. Hier encore ces deux champions du cabinet des trois jours hésitaient sur le moment à choisir, quand M. Janvier est venu à leur aide d'une façon assez inattendue, et avec un talent qui promet à la chambre, assez pauvre en talents, au moins un orateur de plus.

Vous saurez que cette intervention de M. Janvier a paru d'assez mauvais augure au cabinet actuel, qui ne s'attendait pas à voir les oppositions incidentes et dissidentes, se mêler de la querelle. C'est à cette circonstance que j'ai entendu attribuer l'hésitation remarquable qui s'est emparée de M. Thiers, ordinairement plus hardi, et qu'on a été d'autant plus surpris d'entendre demander délai et merci, que M^{me} Thiers et sa mère entraînaient dans une tribune au moment où l'engagement commençait, comme pour jouir d'un triomphe dont il n'y avait pas à douter un instant. Au surplus le délai accordé n'était pas celui que demandait le ministre. Le président de la chambre à qui appartient une initiative qui est de grand poids pour la fixation de l'ordre des délibérations a indiqué vendredi au lieu de lundi; et on disait au moment où l'assemblée se séparait, que les ministres étaient d'autant plus contrariés de cette circonstance, qu'ils avaient d'avance indiqué la séance de lundi comme celle où devait se vider le différend, aux députés en retard; que les préfets avaient l'ordre d'expédier vers Paris dans le plus bref délai. Quarante nouvelles estafettes avaient été expédiées encore ce matin même, avec les ordres les plus pressants, et ce matin il a fallu faire jouer le télégraphe, que le temps a du contrarier un peu dans l'accomplissement des bons offices qu'on lui demandait.

De son côté le président Dupin fait aussi son appel à la pitié de ses collègues; il espère que cet avis sera surtout entendu des siens. Jusqu'à présent on ne compte pas à Paris plus de 70 députés qui ait donné signe de vie. Avant-hier il a fallu tirer plus de 30 noms pour porter à douze le chiffre de la députation qui a du représenter la chambre aux obsèques de M. Dugas-Montbel.

Je sais qu'aujourd'hui le tiers-parti s'est vivement agité, et qu'il est allé au-devant de l'assistance de l'opposition plus ou moins prononcées des bancs de gauche. Il a trouvé généralement de la bonne volonté, mais peu de confiance dans la persistance des colères actuelles de M. Dupin. Il est évident que si M. Dupin persistait et surtout s'il convoquait de sa volonté de persistance tous les hommes politiques qu'on veut rallier à lui en ce moment, le ministre doctrinaire serait infailliblement renversé du premier choc.

Les doctrinaires n'ont pas la majorité dans la chambre, mais de tous les partis, car on peut leur donner ce nom, qui divisent la représentation nationale; ils sont le plus compact, et, tant qu'ils paraîtront tels, la masse flottante des hommes qui sont avec le pouvoir quel qu'il soit, se ralliera à eux et fera leur force parlementaire.

A coup sûr, les oppositions qui se groupent derrière MM. Laffitte, O.-Barrot, Mauguin, Passy, Teste, Dupin, Janvier, Sauzet, présentent une masse de talents individuels bien autrement forte que celle d'un cabinet qui se résume en MM. Thiers et Guizot, mais quels que soient les dissentiments qui divisent cette double personnification du cabinet, elle offre une masse autrement unie, que tel cabinet qui pourrait se former sur ses débris. Et c'est là ce qui fait la faiblesse de l'opposition, c'est ce qui l'empêchera de triompher, si au moyen d'un miracle elle ne trouve avant deux jours le moyen de s'entendre, et la confiance nécessaire pour y parvenir.

— Des désordres sont survenus hier au cours de M. Rossi, nommé, comme on sait, professeur à l'école de droit en dépit des réglemens, et que les élèves paraissent poursuivre surtout en sa qualité d'initié de première classe au système doctrinaire.

Jusqu'ici deux leçons ont été suspendues sans que la force publique ait intervenu pour réprimer des troubles qui n'ont eu d'ailleurs aucun caractère menaçant pour l'ordre public.

La première fois, il n'y avait eu que présomption d'hostilité entre les élèves et le professeur; hier des démonstrations non équivoques d'improbation ont été faites par la majorité des assistants.

Une troisième leçon est annoncée pour demain. Aujourd'hui, des notes ont circulé de main en main dans les divers cours de l'école pour engager les étudiants à s'absentir demain de toute démonstration qui pourrait autoriser la police à un déploiement de forces, et peut-être fournir aux ministres, pour après-demain, de la rhétorique sur l'émeute renaissante, au moment où on la croit morte pour jamais.

Nous souhaitons que ces sages conseils soient entendus.

On assure que, pour son compte, le doyen de l'école a déclaré que si, la force était employée, ce serait sans son concours et qu'il remettrait ses pouvoirs à l'agent qui la commanderait, et se retirerait jusqu'au rétablissement de l'ordre régulier.

— C'est seulement dans la matinée du 1^{er} décembre que le projet qui demandait un million pour les frais du grand procès de la cour des pairs, a été modifié, et la demande réduite à 360,000 f. Le surplus de la somme nécessaire sera imputé sur les frais extraordinaires de justice criminelle, pour lesquels un crédit de 200,000 f. a déjà été alloué à M. Persil par ordonnance royale.

— Le projet de loi des 25 millions des Etats-Unis a aussi été remis dans les cartons par décision de la même date. Il a été décidé que le ministère viderait d'abord sa propre querelle avec la chambre, avant de se charger de celle-là qui touche à des intérêts d'un autre ordre.

— On a remarqué que pendant son séjour à Paris lord Brougham fréquentait très-peu les hôtels de nos ministres. L'ex-chancelier a eu avant-hier une audience du roi, qui a été assez longue, et dans laquelle Louis-Philippe a tenu sans discontinuer la conversation en main.

— Il paraît que les projets de douanes annoncés avant-hier par M. Duchâtel, comme devant résulter des travaux de l'enquête, ne porteront que sur les droits qui grèvent en ce moment les matières premières et notamment les fers, houilles, etc., et les matières brutes et les bestiaux. Il ne sera touché aux lois qui protègent l'industrie manufacturière, qu'après qu'on aura apprécié l'offre des modifications qui auront eu lieu sur les éléments de la production industrielle.

— On annonce la publication d'une *Nouvelle Minerve*, publiée sous les auspices des membres de l'opposition patriotique la plus avancée.

— Il est question d'après une lettre reçue à Paris, et écrite par un des ministres de la reine Christine d'un grand travail sur les biens du clergé espagnol, qui serait préparé dès-à-présent mais seulement pour être soumis à la 2^e session des cortès.

— L'Angleterre et la France sont sans ministres, car le ministère doctrinaire n'est pas encore adopté par la chambre des députés et sera peut-être congédié par elle sous peu de jours; et quant au ministère-Wellington, il n'a existé qu'un projet, il n'en est déjà plus question et le ministère-Peel, qui le remplace dans la polémique anglaise, est presque aussi problématique. Les journaux tories affirment que M. Peel acceptera la présidence du conseil, mais il ne l'a encore ni dit, ni écrit. S'il accepte, il faudra qu'il crée un ministère; et quand ce difficile enfantement sera terminé, il nous restera encore à connaître si le nouveau cabinet sera né viable.

Tout le monde convient que Guillaume IV et Wellington ont commis une énorme gaucherie en renversant le ministère whig, sans avoir les moyens de le remplacer immédiatement.

L'interrègne actuel donne au parti libéral le temps de se remettre de la première surprise causée par la levée de bouclier du parti anti-réformiste.

On se compte, on s'organise, on se prépare à la résistance dans toutes les cités des trois royaumes, et la fusion des whigs avec les radicaux sera complète et formidable lorsque le cabinet tory ou semi-tory essayera de fonctionner. Or, ce qui se passe en Angleterre aura son contre-coup sur le continent; le parti tory n'effrayera déjà plus personne, quand il voudra renouer ses relations diplomatiques d'une manière officielle, et sa faiblesse bien constatée au-dedans, lui ôtera tout crédit au-dehors.

En définitive, et pour nous servir d'expression triviale, les réformistes de la Grande-Bretagne auront reculé pour mieux sauter, et le progrès politique qui se manifeste d'un bout de l'Europe à l'autre, n'aura pas même éprouvé un temps d'arrêt.

— Les fonds ont légèrement fléchi à la bourse de Londres dans la journée de samedi.

— Le duc de Gloucester, l'un des frères de Guillaume IV, est mort dimanche soir après quinze jours de maladie.

Le *Standard*, feuille ultra-tory, tance vertement les journaux carlistes de France, qui donnent à entendre à leurs crédules lecteurs que le ministère formé par les chefs du parti anti-réformiste favoriserait les espérances et les complots des partisans de la légitimité.

La feuille anglaise rappelle que le gouvernement de Louis-Philippe a été reconnu par Wellington, elle ajoute que les tories sont et seront toujours fidèles aux traités existants, qu'ils en respectent l'esprit comme la lettre, et que d'ailleurs la cause de la branche aînée des Bourbons est perdue à jamais.

La cause carliste, est tout-à-fait désespérée, même avec l'assistance de la Grande-Bretagne, si la ligne du despotisme ne les soutenait toutes deux, et c'est là une alliance à laquelle le peuple d'Angleterre ne consentirait nullement. Il y aurait donc de la barbarie à laisser les carlistes se bercer de quelque espoir.

Ce langage de la presse tory surprendra nos bons légitimistes. Ils ne concevront pas que de l'autre côté du détroit l'aristocratie compte l'opinion du peuple pour quelque chose.

— L'impératrice de Russie a dû quitter Berlin le 27 novembre.

Nicolas a dit à un étudiant polonais qui lui a été présenté pendant son séjour à Berlin et qui portait des moustaches: « Sachez qu'en Russie il est défendu de porter des moustaches dans la vie privée, et n'oubliez pas que vous êtes Russe et que vous devez obéissance aux lois du pays. »

Nouvelles d'Espagne.

Il se confirme que don Carlos, pour plaire à Zumalacaregu, a fait arrêter son ministre de la guerre, le comte de Villemur, et son ami intime, le baron de las Valles. Cette conduite fait, dit-on, murmurer l'armée du prétendant.

Les deux partis belligérants s'organisent de leur mieux, et les carlistes persistent à éviter toute affaire majeure; cette petite guerre se borne donc, comme par le passé, à des escarmouches, des surprises, des marches et contre-marches, des meurtres prononcés par les tribunaux militaires, des ravages et des incendies sans résultat.

Selon quelques correspondances, c'est sous pavillon anglais qu'un fils de don Carlos aurait pénétré en Espagne.

— On écrit de Toulon, le 28 novembre: Une commission supérieure composée de MM. Robert, capitaine de vaisseau, directeur des mouvemens du port de Toulon; Esmenard, commissaire de la marine chargé du détail des bagnes;

Garibon, capitaine de frégate, aide-major de la marine; Hérial, lieutenant de vaisseau, adjudant de la majorité; Et Olivier, lieutenant de vaisseau, va partir de Toulon le 1^{er} décembre prochain, pour se rendre à Port-Vendre (Pyrénées-Orientales), à l'effet d'examiner si cet emplacement serait utile à la formation d'un port secondaire pour la relâche des bâtimens de l'état et si l'on pourrait y établir des chantiers de radoub.

Il y a long-temps qu'il est question de ce projet, et c'est la seconde fois, je crois, qu'une commission se rend sur les lieux pour aviser aux moyens d'exécution.

— On écrit d'Oran: La place d'Arzew a été évacuée, le 16 octobre, par l'armée de terre française. Il est impossible de pénétrer le secret de cette évacuation qui n'avait pas été prévue.

Arzew est un assez bon mouillage qui pouvait être d'une grande utilité au commerce. C'était aussi un point militaire assez important et dont la conquête nous avait coûté cher. On ne sait trop pourquoi nous l'abandonnons aujourd'hui.

Il est parti d'Oran pour Mascara un envoi de 265 fusils français, provenant d'un échange fait par Abdel-Kader contre de la laine, avec la maison Luce, de Marseille, qui doit aussi lui fournir une certaine quantité de plomb et de poudre.

J'ai vu une quarantaine de mules chargées de fusils de munitions, et je ne comprends vraiment rien à cette politique. Qu'on y prenne bien garde, la dissimulation des Arabes est proverbiale. Nous occupons militairement leur pays et ils y sont trop attachés pour nous pardonner jamais cette conquête. Cette population barbare finira par tourner contre nous les armes que nous lui fournissons aujourd'hui dans le but de capter sa bienveillance.

NOUVELLES.

M. de Talleyrand est attendu jeudi à Paris; il y revient, disant ses amis, pour consulter son médecin, mais décidé à l'absence à ne pas rentrer dans les affaires.

Aussi les ambitions sont-elles en campagne pour sa succession politique. On parle de MM. de St-Aulaire et de Broglie pour l'ambassade de Londres, mais on met de plus en avant le nom de M. de Rigny qui, prévoyant la déconfiture de l'administration doctrinaire, ne serait pas fâché de se préparer cette belle retraite. (Messager.)

— Le *Bulletin des lois* publie aujourd'hui deux ordonnances accordant l'une un crédit supplémentaire de 200,000 f. au ministre des affaires étrangères pour frais de courriers en 1834; l'autre un crédit supplémentaire de 300,000 f. au ministre de la justice pour frais de justice criminelle, également en 1834.

— Le jour approche où, bon gré malgré, il faudra bien que le tiers-parti reçoive la bataille; un orateur de la droite, M. Janvier, a remis aujourd'hui sur le tapis les offres d'explications faites si nettement par les ministres dans la séance d'hier, et ces explications auront lieu vendredi. C'est encore deux jours pleins qui restent au tiers-parti pour exploiter son admirable équivoque de l'adresse!... A dater de vendredi s'il veut renverser le ministère, il sera forcé du moins de l'attaquer de front. (Journal de Paris.)

— M. Dupin a fait aujourd'hui bonne contenance. M. Bugeaud n'a pas été écouté favorablement par la chambre, qui a, au contraire, prêté une grande attention à M. Janvier et à M. Etienne.

Le ministère était abattu, et si, d'ici à vendredi, jour fixé pour la discussion, les fidèles n'arrivent pas; si les moyens de séduction ne produisent pas leur effet, il est probable que deux ou trois jours de combat suffiront pour délivrer à tout jamais la France du joug des doctrinaires, des roués et des tripoteurs de bourse. C'est assez dire que la victoire finale ne restera pas au tiers-parti. (Le Bon Sens.)

A vendredi donc. — On a pu remarquer, à la séance de ce jour, le peu d'empressement qu'a mis le ministère à hâter le moment de ces explications qu'il voudrait bien paraître si vivement désirer.

M. Thiers demandait que la discussion fût fixée à lundi; veut-on savoir pourquoi? hier quarante estafettes ont été expédiées, sur toutes les routes, aux députés retardataires, sur le vote desquels le cabinet se croit autorisé à compter. Il faut laisser à ces messieurs le temps d'arriver. La France paiera les frais d'avertissement. Quoi de plus juste? n'a-t-elle pas un large budget pour la plus grande commodité de ses ministres?

Les députés indépendans, qui ne recevront pas d'estafettes, manqueraient au plus sacré des devoirs s'ils n'obéissaient sur-le-champ à l'avertissement patriotique que leur adresse aujourd'hui leur honorable président. Que les électeurs qui les ont nommés viennent en aide au pays, en aiguillonnant une déplorable inertie. C'est des destinées de la France qu'il va s'agir, et ce serait se montrer indigne du plus noble des mandats que de faillir dans une circonstance où l'indifférence n'est pas plus permise que la neutralité. (Constitutionnel.)

— La France ne peut pas toujours être balotée entre MM. Thiers et Guizot; ou entre M. Thiers et M. Dupin. M. Dupin voit déjà combien mal a réussi l'idée qu'il a eue d'envoyer son frère Raton tirer pour lui du feu les marrons ministériels.

Aussi, pour peu que M. Dupin trouve à former, avant la session, dans sa tête incertaine, une sorte de système politique, s'il arrive à se faire une idée juste de l'amnistie qu'il veut, s'il parvient à concilier sa haine pour ses amis de la gauche avec son aversion pour ses amis du château, à faire marcher d'accord son goût de popularité et son mépris de la presse et de l'opinion, s'il en vient à unir toutes ces choses, fort conciliables comme on voit, nous aurons prochainement un ministère tiers-parti, un ministère Dupin, un ministère unique. (Revue des Deux-Mondes.)

Une nouvelle amnistie vient d'être accordée par le roi de Sardaigne à quelques proscrits de 1821, parmi lesquels on remarque M. de Saint-Marsan et Colleguo. Au moins cette amnistie, quoiqu'elle ne soit point entière, puisqu'elle n'interrompt pas l'exil de ceux qui en sont l'objet, leur est-elle utile : elle leur rend les droits civils et l'administration de leurs biens. (Journal de Genève.)

Dans son court passage au ministère, M. Ch. Dupin avait voulu être agréable à l'un de ses anciens camarades, et il avait préparé une ordonnance de nomination au grade de capitaine de frégate ; mais pour faire signer au roi cette nomination, il fallait aussi élever à ce grade deux autres officiers par rang d'ancienneté ; M. Dupin fit faire le travail relatif à ces deux derniers. Les ordonnances préparées furent déposées sur son bureau le jour même de sa sortie du ministère, et le ministre de 48 heures ne put les porter à la signature royale.

A sa rentrée à la marine comme intérimaire, M. de Rigny vit les trois ordonnances sur le bureau : « Qu'est ceci ? dit-il. — Monseigneur (car l'on dit monseigneur, dans les bureaux), ce sont des nominations projetées. » Et le chef de division raconta les projets du défunt ministre. « Oh ! dit Henri Gaultier, ce sont choses sacrées que les vœux des mourans, et puisque M. Dupin voulait de l'avancement pour ses deux anciens officiers, je remplirai ses desirs ; mais si je les satisfais pour deux, je puis bien garder pour un des miens la troisième promotion ; » et au nom du protégé de M. Dupin l'on substitua le nom d'un favori de M. de Rigny.

En apprenant cette méchante plaisanterie, M. Dupin, piqué au vif, ne put s'empêcher de dire : *Il m'a volé celui-là*, et son frère l'avocat - président d'ajouter : *C'est trop ne pas se perdre la main.* (La Tribune.)

En définitive, la chambre paraît décidée à repousser l'immoralité politique dans la personne de M. Thiers, les doctrines de la restauration dans celle de M. Guizot, et l'absence complète de principes dans quelques autres de leurs collègues. La chambre, comme le pays, a été frappée de dégoût à la vue des manœuvres éhontées et de l'audacieuse rouerie que les ministres actuels ont employées à se maintenir en place. La France est lasse d'être traitée comme un enfant à qui on fait peur, lasse d'être le jouet d'hommes sans conscience qui la tiennent depuis deux ans au régime des scandales, des tripotages les plus honteux, des menaces et des fausses promesses, et quels que soient les tours de passe-passe que les ministres actuels lui préparent encore, elle saura leur échapper. (Idem.)

M. Rossi a inutilement essayé d'ouvrir aujourd'hui le cours de droit constitutionnel. Dès son entrée dans la salle, et malgré l'assistance du doyen de la faculté, M. Blondeau, le nouveau professeur a été accueilli par les sifflets les plus bruyants. Il s'est retiré, de guerre lasse, poursuivi par les clameurs qui n'ont pas cessé de couvrir sa voix. (National)

M. Dubois (de la Loire-Inférieure) est nommé professeur de littérature à l'école Polytechnique.

Le Scottman établit ainsi la statistique des partis dans la Grande-Bretagne, en calculant sur les bases ci-dessous le personnel effectif du nouveau parlement, savoir :

	Membres torys.	Libéraux.
Comtés anglais et Gallois,	90	68
Universités anglaises,	4	"
Bourgs anglais, Londres compris,	126	212
Irlande,	35	70
Ecosse,	23	30

Forces de chaque parti, 278 380
Mais après tous efforts faits, et supposant que par des moyens extraordinaires, le duc obtienne 40 membres de plus qu'il n'y en a ici, 40 40

Les deux partis représenteront un effectif de 318 340
Il aura donc contre lui une majorité de 22 voix.
« Soyons unis, dit en finissant le journal, et la victoire est à nous. »

Les deux anecdotes suivantes, relatives aux inconvénients de la grandeur ou des proportions démesurées du corps chez certains personnages, nous ont paru, pour celui qui en est le héros, d'un trop agréable à propos pour que nous lui refusions l'insertion de ces petits faits divertissans. Le premier est d'hier, le voici :

« Le jour de son entrée au ministère de la guerre après une laborieuse journée de courses et de réceptions, M. le maréchal Mortier alla se coucher, dans l'intention de dormir, comme il avait coutume de faire au palais de la Légion-d'Honneur. Il ne trouva point sur le lit ministériel le repos qu'il cherchait, et sa première nuit fut une nuit de cruelles insomnies. Toutefois, ce n'étaient point les préoccupations et les soucis de sa présidence qui tenaient l'illustre maréchal éveillé ; il ne s'agitait pas sous le fardeau des destins de la France qui reposent sur sa tête depuis le 18 novembre. Son mal venait de plus loin. Le tapisserie de l'hôtel de la guerre n'avait jamais établi de calculs sur des minires de six pieds deux pouces, et, dans un lit fait pour des hommes ordinaires, les genoux du vainqueur du Hanovre se sont trouvés tellement rapprochés de son menton qu'il a éprouvé pendant huit mortelles heures l'ancien supplice de la *geheme*. »

« Un autre aurait fait transporter le lendemain son lit dans la rue Saint-Dominique ; mais, fidèle à la politique prévoyante qui lui a fait conserver son traitement et sa dignité de grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, M. le duc de Trévise n'a pas souffert qu'on fit aucun déplacement ; jaloux de se ménager une nuit de sortie du ministère meilleure que celle d'entrée, il a voulu, en cas de brusque déménagement, trouver son lit tout fait, comme sa place toute chaude. Il est donc allé coucher à la Légion-d'Honneur, jusqu'à ce qu'on eût fabriqué, pour le ministère, un lit approprié à ses dimensions. Ce long travail est achevé, et, depuis trois jours, M. le maréchal Mortier dort sur son chevet de ministre absolument comme s'il ne présidait pas le conseil. »

« La malveillance a voulu s'emparer des découchées de M. le duc de Trévise comme d'une circonstance de mauvaise augure pour la durée du ministère Guizot ? Ses efforts seront déjoués par les explications sincères et complètes que nous sommes heureux de publier. »

Quant à la seconde aventure, c'est un souvenir de première fortune, un mot de Napoléon :

« Un jour, l'empereur, se trouvant dans sa bibliothèque avec

ses officiers, voulut prendre un volume placé sur un rayon élevé. M. Mortier, en courtois empressé, mais peu l'exicologue, se précipita au-devant du maître, en s'écriant : Laissez-moi faire, sire, je suis plus grand. — Dites plus long, mon cher, répliqua l'empereur avec un sourire. »

RAPPORT DE M. GIROD (DE L'AIN).
LYON.

COMBATS DES 9, 10, 11, 12 ET 13 AVRIL 1834.
Journée du 9.

« L'insurrection avait éclaté sur les places St-Jean, de la Préfecture et des Terreaux ; elle se propagea rapidement dans les divers quartiers de la ville dont chacun de ces points est le centre. »

« Les rebelles, refoulés de la place St-Jean, se retirèrent aussitôt dans les quartiers St-Georges, St-Paul et St-Jean ; les deux premiers, par leurs rues étroites et tortueuses, la hauteur de leurs maisons ; l'autre, par sa situation montagneuse ; tous trois, par la nature de leur population, composée d'ouvriers, devaient singulièrement favoriser la rébellion. Des barricades s'y élevèrent en effet de toutes parts : les rues étaient dépayées et les pierres montées dans les maisons. Des postes se formaient ; des chefs y étaient nommés ou reconnus. »

« Nous reviendrons bientôt avec plus de détail sur ce qui s'y passa dans la journée du 9. »

« Dans le centre de la ville, avaient lieu des événemens analogues : les factieux, qui s'étaient vainement efforcés d'emporter d'assaut la Préfecture, se retranchèrent d'abord dans les constructions du théâtre provisoire, et bientôt après dans la galerie de l'Argue, dont ils fermèrent et barricadèrent la grille. De cette position, ils dirigeaient sur la troupe une vive fusillade, appuyée par de nombreux coups de feu qui partaient de l'embouchure des rues Mercière et Raisin, de plusieurs maisons de la place de la Préfecture, à laquelle aboutissent ces rues, et même de la rue St-Dominique, qui fait communiquer cette place avec celle de Bellecour. »

« Dans cette situation, le lieutenant-général Aymard crut nécessaire d'avoir recours à l'emploi de l'artillerie, qui eut bientôt enfoncé les grilles de la galerie de l'Argue et débarrassé les rebelles de ce poste, d'où ils menaçaient continuellement la Préfecture, et qui servait de centre aux attaques auxquelles cet hôtel était en butte des diverses parts. »

« Les mauvais succès des tentatives faites par les rebelles autour de l'Hôtel-de-Ville, et leur expulsion de la galerie de l'Argue, eurent pour conséquence de débarrasser de toute crainte sérieuse les deux points où siégeaient les autorités publiques, et de couper les bandes d'insurgés. La plus déterminée se trouva ainsi isolée entre les quais du Rhône et de la Saône d'une part ; la place des Terreaux et celle de la Préfecture, de l'autre : elle occupait le centre et comme le cœur de la ville, mais elle ne pouvait communiquer ni avec les faubourgs ou quartiers excentriques, ni avec le dehors. Ce résultat était fort important. »

« Cependant les rebelles ne négligeaient aucun moyen de succès. De nombreuses barricades continuaient à s'élever dans les quartiers de l'Hôtel et de la Halle-aux-Blés, presque entièrement occupés par eux, et dans la partie de ceux des Célestins et du Palais-des-Arts, d'où ils n'avaient pas été entièrement expulsés. »

« Ces barricades étaient faites au moyen de voitures violemment arrêtées dans les rues, de pièces de bois, tonneaux et autres objets enlevés de force dans les maisons, de pierres provenant du dépayage, etc. »

« La cour ayant sous les yeux un tracé de la ville de Lyon, verra que ces barricades furent généralement élevées suivant un plan systématique, qui avait pour objet, soit de rendre inabordable pour les troupes, l'entrée des principales voies de communication, soit de protéger les points qu'au même moment les rebelles choisissaient pour leurs quartiers principaux. »

« Il résulte de la procédure que certains des accusés présidaient spécialement au dépayage des rues, au placement et à l'érection des barricades, et c'est ce qui explique le nombre, la promptitude et la nature de leur construction. »

« En même temps des distributions de munitions de guerre étaient faites sur plusieurs points, notamment dans la rue Luizerne. »

« Dès onze heures, une bande de rebelles s'était présentée à l'église de St-Bonaventure. »

« Leur premier acte, dit l'abbé Jordan, curé de cette paroisse, fut de chercher à s'emparer du clocher. Je cherchai à leur faire comprendre qu'ils n'avaient aucun caractère pour exiger les clefs, et que j'avais reçu du préfet l'ordre exprès de ne les livrer qu'aux agents de l'autorité. Mes observations étant inutiles, je fis aussitôt couper les cordes des cloches ; j'essayai, mais tous jours inutilement, d'informer l'autorité. Je fis encore de nouveaux efforts, en pérorant ces gens-là, sur la place, pour retarder l'occupation du clocher, mais c'était de leur part un parti pris : ils s'en emparèrent. Le jeudi, entre trois et quatre heures, ils s'emparèrent de la sacristie et en enfoncèrent les portes, disant qu'ils voulaient assurer leurs derrières. »

« La place des Cordeliers, et l'église de St-Bonaventure qui s'y trouve située, furent depuis ce moment, le centre de la rébellion dans l'intérieur de la ville. « On placarda sur la place, dit un témoin, la déclaration des Droits de l'Homme ; l'affiche portait en tête la devise de la liberté, coiffée du bonnet phrygien, et au bas les insignes de la royauté déchue sur un bûcher. On criait : *Vive la république !* etc. »

« Nous verrons plus tard une ambulance et une fabrique de poudre établies dans l'église St-Bonaventure, dont tous les abords furent barricadés, et même coupés par des fossés. »

« A la tête des insurgés paraissent s'être trouvés, dans cette partie de la ville, Charles Lagrange, commis dans les pont-et-chaussées ; Pacaud, dessinateur, de la Société des Droits de l'Homme ; Tourrés, perruquier, place Sathonay, de la même Société ; Arnaud, natif de Savoie, agent d'affaires ; Caussidière père. L'information semble établir qu'ils donnaient des ordres, exigeaient et obtenaient l'obéissance de la masse des insurgés, et recevaient d'eux divers titres, exprimant l'idée de commandement : Lagrange, le titre de général ou commandant ; Tourrés, celui de capitaine, etc. »

« Des faits analogues se passaient dans les quartiers de l'ouest de la ville. Dans celui de Saint-Just, une bande d'insurgés avait attaqué et désarmé le poste de la barrière ; une autre bande s'était portée au télégraphe, et l'avait détruit ; des distributions publiques de poudre avaient lieu sur la place Saint-Just ; deux maisons de la montée du Chemin-Neuf étaient occupées de force par les insurgés qui se faisaient comme des citadelles de ces édifices, solidement construits, dans des situations élevées et abruptes ; enfin un poste d'insurgés remplaçait, à la barrière, le poste de ligne qu'ils avaient désarmé. Commandé d'abord par des jeunes gens bien vêtus, qui depuis se retirèrent, ce poste paraît

l'avoir été, en définitive, par un jeune péloponais, le nommé Rocinski. »

« Les positions des rebelles, dès cette première journée, défendues par deux barricades élevées, l'une au haut de la montée du Chemin-Neuf, l'autre, dans les numéros 16 et 18. D'autres plus nombreuses furent établies dans les journées suivantes. »

« Ce quartier contenait, dans l'ancien couvent des Minimes, une caserne où ne se trouvaient, dans ce moment, que quelques soldats malades ou employés aux cuisines. Vers trois heures, une bande nombreuse se présenta dans cet établissement, s'en empara par la force, mit en état d'arrestation les militaires qu'il contenait, pilla tout ce qu'elle rencontra à sa convenance, et menaçait même, à diverses reprises d'incendier les bâtimens. »

« Le faubourg Saint-Just se trouva bientôt tout entier entre les mains des rebelles, qui, postés dans les maisons élevées et inaccessibles de ce quartier, faisaient, sans aucun danger, un feu meurtrier sur les troupes stationnées dans les quartiers inférieurs de la ville. »

« Le quartier Saint-Georges, tout peuplé d'ouvriers, comme le faubourg Saint-Just, s'était également mis en pleine insurrection ; les abords, peu nombreux et difficiles de ce vieux quartier, furent tous barricadés, sa rue principale dépayée en grande partie ; deux petits postes placés l'un à la barrière de la Quarantaine, l'autre à la tête occidentale du pont d'Ainay, furent attaqués et désarmés. »

« Des fenêtres des maisons de la rue Saint-Georges, qui ont vue sur la Saône, et sont bâties dans le lit même de ce fleuve, une fusillade fut, dès ces premiers momens, dirigée sur le quai d'Occident, placé à l'autre rive et où se trouve l'Arsenal. »

« Les rebelles avaient auparavant désarmé le poste de ligne, placé à celle des têtes du pont d'Ainay qui touche au quartier Saint-Georges ; ils avaient ainsi toute facilité pour inquiéter l'Arsenal, que les maisons, dont il vient d'être parlé, dominant en plein et à mi-portée. »

« Le lieutenant-colonel Alphand, chargé du commandement de ce poste important, ayant eu plusieurs hommes blessés, répondit à coups de canon au feu de ces maisons ; la canonnade, suspendue dès que les factieux cessaient de tirer, recommençait chaque fois que leur feu se renouvelait. »

« D'un autre côté, des coups de fusil, non moins nombreux, partaient de cette partie du quartier Saint-Georges qui, par les rues Dorée et des Prêtres, aboutit au quartier Saint-Jean, au pont Tilsit et à la place de l'Archevêché ; là se trouvait un fort détachement du 7^e léger, quelques gendarmes et plusieurs des principales autorités de la ville. Le feu de l'infanterie n'ayant pu faire taire celui d'une maison de la petite rue Dorée, un pétard y fut attaché vers deux heures. Ce fut le premier dont il ait été fait usage ; il amena la prise de la maison, où 32 hommes furent arrêtés. »

« La situation du quartier de Saint-Paul et de Pierre-Scize, n'était pas plus satisfaisante. »

« Dès onze heures du matin, le faible poste du Change, établi en face du pont de Pierre, fut envahi et désarmé par les rebelles de ce quartier, qui s'y établirent aussitôt en nombre, et ne cessèrent de tirer sur le pont et les quais y aboutissant. »

« Des barricades furent immédiatement construites par eux au débouché du pont de Pierre, l'une des grandes communications de Lyon, et au pied de l'escalier qui conduit de la place du Change à la montée de Saint-Barthélemy. »

« Les rebelles de St-Paul communiquaient avec ceux de St-Just, et plus tard avec ceux du faubourg de Voise, quand le faubourg fut soulevé ; ils inquiétaient, par la rue Treize-Cantons et le Change, les militaires stationnés sur divers points du quartier St-Jean ; enfin, en tirant des maisons riveraines de la Saône, sur le quai d'Orléans, ils rendaient très-difficiles les communications du quartier-général avec les quartiers du nord de la ville et les établissements militaires qui y étaient situés. »

« Les rebelles du quartier Saint-Paul, qui n'avaient pas assez d'armes, ne cessaient de parcourir les rues pour s'en procurer par la menace, la violence, ou au moyen de perquisitions domiciliaires. »

« Les quartiers du Jardin-des-Plantes et de l'Hôtel-de-Ville (nord de la ville de Lyon) avaient également eu leur mouvement insurrectionnel. L'église St-Louis fut envahie vers midi, et les rebelles s'emparèrent de son clocher, d'où ils sonnèrent le tocsin ; en même temps des barricades s'élevèrent sur un grand nombre de points, notamment côte St-Sébastien, angle des rues Lanterne et de la Cage, etc. »

« Les rebelles établirent dans ces arrondissemens, contigus à la Croix-Rousse, un grand nombre de postes, notamment :

- 1^o Dans le cabaret du sieur Armand, rue Tolosan, n. 22 ;
- 2^o Dans le domicile du nommé Guibaud ; inculpé, sociétaire des Droits de l'Homme, rue St-Marcel, n. 2 ;
- 3^o Grande-Côte, en face de la rue Neyret ;
- 4^o Rue de Flesselles ;
- 5^o Petite Cour du Soleil, etc., etc.

« Tous ces postes, régulièrement organisés, étaient commandés par des insurgés qui avaient le titre de sergens, et avaient sous eux des caporaux. »

« On y montait la garde, on faisait des patrouilles d'un poste à l'autre et l'on avait pour mot d'ordre : *Association, résistance, courage*, mot donné, comme on l'a vu, par la société des Droits de l'Homme et celle des Mutuellistes, lors de leur réunion du 9 au matin. »

« Il résulte de l'instruction que le chef supérieur de cette partie de l'insurrection aurait été d'abord le nommé Limage, de la société des Droits de l'Homme ; mais cet individu ayant été tué dans la journée du 9, aurait été remplacé par le réfugié portugais, Correa, décoré de juillet, et par le genevois Marigné, aussi de la société des Droits de l'Homme, et en outre président de l'association des ouvriers tailleurs. »

« Dès les premiers momens de l'insurrection, les rebelles de cette partie de la ville se portèrent sur la caserne du Bon-Pasteur, rue Neyret, où ne se trouvait qu'un très-petit nombre de militaires malades ou empêchés par d'autres causes de concourir à un service actif. Les rebelles s'emparèrent de toutes les armes qu'ils purent découvrir dans la caserne, fouillèrent les effets d'habillement et d'équipement, et volèrent même, avec effraction, de l'argent qui se trouvait dans les malles des officiers et sous-officiers ; ils arrêtèrent tous les soldats qui étaient dans la caserne, et transformèrent cet établissement à la fois en un fort pour eux, et en un lieu de détention pour leurs prisonniers. »

« Nous avons déjà fait connaître les premiers événemens qui signalèrent la journée du 9, à la Croix-Rousse. »

« L'insurrection s'était rapidement propagée dans cette commune, toute peuplée d'ouvriers en soie, foyer principal de l'association des mutuellistes, et où celle des Droits de l'Homme comptait de nombreux affiliés. Malgré les sages exhortations du colonel de Perron et la ferme attitude des troupes enfermées aux Bernardines, des barricades s'élevèrent de toutes parts, et surtout dans la Grande-Rue, à tous les abords de la caserne et aux principales issues des communications extérieures. L'église de la Visitation fut envahie par les rebelles, et le tocsin ne cessa d'y retentir. »

Dès les premiers momens de l'insurrection, les rebelles de la Croix-Rousse eurent leur principal quartier, s'il faut en croire la procédure, chez le cabaretier Bouverat, dont ils envahirent l'établissement; ils y demeurèrent jusqu'au vendredi 11. Là se trouvaient leurs principaux chefs, et, au premier rang, Etienne Carrier, chef d'atelier, membre du conseil exécutif mutualiste, déjà signalé comme un des chefs de la révolte de 1831; les frères Depassio, de la même société, Thion, chef de section des Droits de l'Homme, récemment poursuivi pour des discours proférés sur la tombe du général Mouton-Duvernet, et alors acquitté; Gauthier, ex-secrétaire de la mairie de la Croix-Rousse, affilié à la fois à la société des Droits de l'Homme et à celle des Mutualistes; enfin, Buisson, le plus notable peut-être des chefs de l'insurrection de novembre 1831, et qui, plus tard, fut tué dans le combat d'avril 1834.

Autour des meneurs principaux se groupait, chez Bouverat, une foule considérable qui venait recevoir leurs ordres et s'inspirer de leurs discours véhémens.

Le langage républicain était seul admis dans cette réunion. On ne s'y appelait que citoyen; l'on y parlait et l'on agissait comme si le gouvernement eût été renversé et la république proclamée. Au milieu de la salle, un drapeau rouge fut arboré par Buisson. Sur un de ses côtés, on lisait, en grandes lettres blanches ces mots: « Droits de l'Homme, » et sur l'autre, ceux-ci: « Union et force. »

Parmi les rebelles assemblée chez Bouverat, plusieurs portaient des armes ou des objets d'équipement, provenus évidemment des établissemens militaires qui avaient été pillés sur divers points, et en particulier des manteaux de dragon. De la poudre y était distribuée, et l'on y fabriquait des cartouches.

A deux heures, deux compagnies du 27^e, placées par le général de Fleury, dans la maison à l'angle de la Grande-Rue de la Croix-Rousse et du chemin de la Boucle, s'élançèrent sur les barricades qui traversaient la Grande-Rue et les enlevèrent.

Pour soutenir ce mouvement, dit ce général, et empêcher que les compagnies ne fussent compromises, le commandant Delastre, du 27^e, fit une sortie des Bernardines, avec deux compagnies; il enleva de nouveau la grande barricade, rejoignant, sous une vive fusillade, les deux compagnies de la Boucle, et revint ensuite aux Bernardines.

Vers quatre heures, les rebelles firent une espèce de sortie vers le lieu de la Boucle, où étaient postés une centaine d'hommes du 27^e; ils se retirèrent après avoir tué deux soldats.

Le soir de cette journée du 9, un officier de ce même détachement, stationné à la Boucle, le sous-lieutenant d'Avallès, tomba entre les mains des rebelles, et fut conduit à leur quartier-général, chez Bouverat; il y courut les plus grands dangers. Voici comment il raconte les circonstances et les suites de son arrestation.

Mon sabre me fut enlevé, on me prit également le fusil que j'avais à la main. Les insurgés me conduisirent dans le corps-de-garde établi chez Bouverat, à la Croix-Rousse; les uns dirent, lorsque j'entraî: *voici un républicain, voici un des nôtres qui vient à nous.* Je leur répondis qu'ils se trompaient, que j'étais fidèle à mon devoir...; d'autres disaient: *il est armé, il est en état d'hostilité contre nous, il faut le fusiller.*

Ces conseils violens ne prévalurent pas; la majorité des rebelles présens opina pour que cet officier fût gardé en otage; mais il n'en courut pas moins de graves dangers de la part de quelques furieux; l'un d'eux lui ayant placé sur la poitrine un pistolet chargé, allait tirer à bout portant, lorsque le cabaretier Bouverat et l'inculpé Gauthier, de qui il s'était fait reconnaître comme franc-maçon, intervinrent et parvinrent à le sauver.

A plusieurs reprises les rebelles essayèrent de déterminer le sous-lieutenant d'Avallès à prendre parti pour eux. Ils parlaient de leur cause comme triomphante, et lui offraient l'alternative d'obtenir par eux les épaulettes de capitaine ou d'être fusillé.

Sauf la fusillade, dirigée par les rebelles de St-Georges sur l'arsenal, le quartier de Perrache (midi de Lyon) n'avait pas été sérieusement troublé; un fait grave y marqua néanmoins le passage d'un bataillon du 48^e de ligne, qui arrivait à Lyon en traversant ce quartier et passant sur le quai du Rhône. Un militaire fatigué ou malade, qui n'avait pu suivre ses camarades, se trouvant isolé à quelque distance d'eux, fut l'objet d'une attaque qui témoignait des dispositions de la population sur ce point.

Le bataillon étant déjà en avant, je voulus le rejoindre, dit ce militaire, quand tout-à-coup je me vis assailli par tout plein de monde; ils étaient de quinze à vingt. Puis il en est arrivé plusieurs encore dont je ne sais pas le compte: ils m'ont arrêté; ils ont sauté sur mon fusil, sur ma giberne pour prendre mes cartouches, et ils allaient me jeter à l'eau (au Rhône), lorsqu'un bourgeois vint demander grâce pour moi. Ce bourgeois me tira d'entre leurs mains et me fit entrer avec lui dans sa maison. Les gens qui me poursuivaient s'élançèrent vers la porte; mais le bourgeois ferma la porte et me cacha au grenier.

Il nous reste à rapporter un événement malheureux qui, dans le centre de la ville, signale la fin de la journée du 9.

Un feu très-vif était dirigé contre les troupes de plusieurs maisons de la rue Raisin, habitées par des filles publiques, et particulièrement du n° 21. Après de vains efforts pour faire taire ce feu, un pétard fut attaché vers 3 heures à cette maison, fort vieille et de mauvaise construction; il alluma un incendie qui se communiqua à la maison contiguë, rue de l'Hôpital, et dura une partie de la nuit. Ces deux maisons, d'une valeur assez faible, furent presque entièrement consumées. C'est, avec l'incendie d'une partie des maisons, quai de Retz, qui eut lieu le lendemain, le seul désastre de ce genre qu'on ait eu à déplorer pendant les six journées et dans les quartiers inférieurs de la ville de Lyon.

Les faubourgs de Saint-Clair, de Vaise et de la Guillotière ne se livrèrent, dans la journée du 9, à aucune démonstration insurrectionnelle; et malgré l'agitation qui s'y fit remarquer, les communications importantes dont ils ouvrent les routes demeurèrent encore libres.

A la place Saint-Jean, à la Préfecture, aux Terreaux, à la Croix-Rousse, partout où des engagements avaient eu lieu, les barricades avaient été enlevées et les rebelles avaient abandonné le terrain aux troupes, aussi braves que fidèles, qu'ils avaient provoqués; mais l'étendue considérable du rayon occupé par la révolte armée, la longueur sinueuse de Lyon, ville aux rues étroites et tortueuses, aux côtes escarpées, aux maisons hautes et bâties en pierre, communiquant toutes par les allées sombres de leurs rez-de-chaussées, et se touchant presque par les toits, l'impossibilité d'occuper militairement un tel terrain sans disséminer outre mesure une garnison déjà trop peu nombreuse: toutes ces circonstances présentaient des difficultés sérieuses à des chefs désireux d'épargner le sang de leurs soldats.

A la fin de cette journée, et malgré leurs échecs, les rebelles dominaient la ville par les hauteurs de la Croix-Rousse et de St-Just: ils occupaient, par les quartiers Saint-Georges et Saint-Paul, toute la rive gauche de la Saône, excepté les points centraux du quartier Saint-Jean, où bivouaquait le 7^e léger; ils étaient mai-

tres de la partie nord de Lyon, à partir des abords des Bernardines jusqu'à ceux de la place des Terreaux. Coupés à ce point par les troupes qui envahirent l'Hôtel-de-Ville, ils s'étendaient entre les deux fleuves, dans tous les quartiers du centre, jusqu'aux approches de la Préfecture, dégagée le matin par leur expulsion de la galerie de l'Argue.

La garnison, composée d'environ 7,000 hommes, devait contenir la Croix-Rousse, observer la Guillotière, Vaise, Saint-Clair et Perrache, qui ne s'étaient pas déclarés encore, et tenir coupés les rebelles du centre; elle devait aussi défendre l'arsenal et la rive droite de la Saône des agressions venues des quartiers Saint-Just, Saint-Georges, Saint-Paul, et protéger enfin toutes les positions principales.

Dans cette première journée, la perte de la garnison fut de 17 militaires tués et de 69 blessés, sur lesquels 18 le furent mortellement. (La suite au prochain numéro.)

EXTÉRIEUR.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

(Par voie extraordinaire.)

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS DU PEUPLE.

Séance du 1^{er} décembre.

Interpellation par M. Dumortier au ministre des affaires étrangères.

M. Dumortier: Je demande la parole pour une motion d'ordre. Je profite de ce que nous sommes arrivés à la fin du chapitre, pour demander au ministre des explications sur la situation du pays, vis-à-vis de la Hollande.

Les journaux nous entretiennent depuis quelques jours des diverses mesures prises par le roi Guillaume, mesures qui seraient de nature à fixer l'attention de la chambre.

S'il faut en croire les journaux, des ordres auraient été donnés pour renforcer l'armée hollandaise; comme nous connaissons le caractère de notre ennemi, nous devons savoir quelles mesures on a cru devoir prendre.

Loin de moi la pensée de vouloir jeter des craintes dans la chambre et dans le pays. Je l'ai déjà dit plusieurs fois, j'ai confiance en la nationalité belge, et je suis convaincu que tous les efforts viendront échouer contre un gouvernement qui saura maintenir l'intégrité du territoire par tous les moyens possibles.

Mais pour arriver à ce résultat, il est nécessaire de prendre les mesures, et jusqu'à présent, je ne vois pas que le gouvernement ait pris aucune mesure, malgré l'arrivée aux affaires d'un pays voisin, d'un noble personnage dont les sentimens sont trop connus pour être hostiles à la cause belge.

Messieurs, vous devez vous rappeler qu'il y a peu de jours, le prince d'Orange est parti pour Berlin afin d'avoir des conférences avec l'empereur de Russie, et les journaux nous apprennent que l'un des principaux motifs de l'avènement de Wellington aux affaires est la volonté des puissances, d'apporter enfin une solution aux affaires de la Belgique.

Dans un pareil état de choses, je crois devoir demander au gouvernement s'il a l'œil ouvert sur les dispositions de la Hollande; s'il a pris des mesures pour empêcher tout ce qui pourrait être nuisible au pays. Je conçois tout ce que ma demande a de délicat; mais comme représentant de la nation, j'ai dû, en exécution de mon mandat, demander au gouvernement s'il est en règle.

M. de Mullinere, ministre des affaires étrangères: Les nouvelles données par quelques journaux hollandais, ont excité mon attention, ainsi que celle de mes collègues. Je pense que dans les circonstances actuelles, le premier et le plus important des devoirs du gouvernement est de veiller à ce qui se passe dans un pays voisin, d'avoir les yeux ouverts sur tout ce qui peut intéresser la Belgique et de veiller à ce que dans aucune circonstance l'armée hollandaise ne prenne une attitude militaire plus importante que l'armée belge.

Si la Hollande continue les armemens qu'elle semble avoir commencés, croyez-bien que le roi invoquera votre concours. Le roi est persuadé que dans une pareille circonstance la chambre sera imposée à faire ce que veut le pays pour assurer l'indépendance et l'intégrité du territoire (très-bien.)

On reprend la loi communale. L'article 101 est ajourné. Les articles 102, 103 et 104 sont adoptés avec quelques légers changemens de rédaction.

La séance est levée à 4 heures 3/4. Demain séance à 1 heure.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(8 2) VENTE AUX ENCHÈRES, APRÈS DÉCÈS, Place du Port-du-Temple, n° 42, bureau des commissaires-priseurs.

Le mardi neuf décembre mil huit cent trente-quatre, à onze heures du matin, dans le bureau sus-indiqué, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères de deux montres à boîte d'or, deux chaînes, deux clés, un cachet, une épingle, deux bagues et une tabatière aussi en or, le tout dépendant de la succession de M. Jean Delassale, ancien huissier, décédé rentier à Lyon.

Cette vente aura lieu à la requête de ses héritiers, et en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon.

(62) Dimanche sept décembre courant, il sera procédé, à dix heures du matin, au-devant de la chapelle St-Clair, commune de Caluire, à la vente forcée d'objets mobiliers saisis, consistant en banque, tables, casseroles, chaudron, cuivre, horloge, chaises, commodes, lits, matelas et autres objets.

(62) Lundi prochain huit décembre mil huit cent trente-quatre, à neuf heures du matin, sur la place Louis XVII de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en table, chaises, garde-manger, garde-robe, batterie de cuisine, etc.

ANNONCES DIVERSES.

(37 6) A louer de suite pour cause de départ. — Appartement fraîchement décoré composé de 6 pièces boisées et par-

quetées, avec cave et grenier, situé place Sathonnay, n° 7, au 1^{er}.

A vendre. — Dans le même local, glaces de diverses grandeurs, rideaux, console et table à thé en acajou, et divers autres objets mobiliers, vins ordinaires et vins vieux en bouteilles, et un piano.

S'y adresser, de midi à 4 heures, ou rue St-Pierre, n° 23, au 2^e.

A louer de suite. — Magasin et arrière-magasin, au rez-de-chaussée, avec comptoir à l'entresol, tout agencé. S'adresser comme ci-dessus.

BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT.

M. RASPARD, ferblantier-lampiste, seul breveté à Lyon du gouvernement pour la construction des sièges inodores, présente le public qu'il continue de se charger du placement de ses appareils, tant à la ville qu'à la campagne et dans les départemens voisins, de manière à intercepter complètement et pour toujours le passage des odeurs latrinales. Les moyens mécaniques qu'il a introduit dans le système de fabrication de ses appareils résultant du grand débit qu'il en fait et leur pose qu'il exécute par lui-même sans le secours d'aucun subalterne, lui permettent de faire jouir les propriétaires et locataires d'une grande remise sur les prix précédemment cotés, il offre d'en garantir le succès pendant tout le temps qu'on désirera. S'adresser dans ses ateliers, rue St-Jean, n° 55.

AVIS.

(61) On demande plusieurs jeunes gens de 20 à 35 ans pour placer en détail et en voyageant différents objets, il faudrait de la tenue et un peu d'instruction.

On exige de bons renseignemens sur le compte des prétendants et un répondant pour lui.

S'adresser, pour traiter ou prendre des informations, à M. Saint-Rémy, rue Bourgebanin, n° 32, au 1^{er} étage, de midi à deux heures.

(23 7) On désire acheter un greffe de justice de paix dans les environs de Lyon.

S'adresser à M. Tolin, avoué à la cour, rue Bombarde, n° 10.

(53 2) On demande un associé ou commanditaire qui puisse fournir de suite une somme de 7 à 8,000 fr. pour une entreprise en pleine activité, qui présente de 25 à 30 pour 100 de bénéfice.

S'adresser à M. Gaudin, place Neuve-des-Carmes, n° 14, entresol.

MALADIES DE POITRINE.

(1310 6) Le Sirop pectoral de Velar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachemens de sang ou hémoptisie, transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près le Loterie. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DÉPÔTS:

Vienne, Mouret fils, épicier, rue Marchande.
Givors, Clémenceau, quincailler.
Grenoble, Dechenaux, père, quincailler, Grande-Rue.
Saint-Etienne, Millet-Dubreuil, épicier-droguiste, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 39.
Roanne, Amelot, confiseur.
Montbrison, Gontard, pharmacien.
Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue, n° 89.
Châlons-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincailler, au coin de la rue au Change.
Mâcon, charpentier, marchand de papier et d'estampes.
Tournus, Dupont, père, épicier.
Besançon, Ant. Jourdain, épicier, Grande-Rue, n° 143.
St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier et faïencier Grande-Rue, n° 99.

Spectacles du 6 décembre.

GRAND-THÉÂTRE.

Le Roman, comédie. — L'Hôtel garni, opéra. — Paul et Laurette, ballet.

GYMNASE LYONNAIS.

Partie et Revanche, vaud. — Louise, vaud. — M. Cagnard, vaud. — Judith, vaud.

BOURSE DE LYON du 5 décembre 1834.

Cinq pour cent, au comptant, »
— fin courant, »
Trois pour cent, au comptant, »
— fin courant, 77 50

BOURSE DE PARIS du 3 décembre.

Cinq pour cent,	105f 80	105f 80	105f 65	105f 70
— fin courant,	106f 15	106f 15	106f 5	106f 10
Trois pour cent,	77f 75	77f 80	77f 70	77f 80
— fin courant,	77f 90	78f 10	77f 85	78f 10
Quatre pour cent,	92f			
Rentes de Naples,	95f 55	95f 55	95f 50	95f 50
— fin courant,	93f 30	93f 45	93f 30	93f 45
Rentes perpétuel,	43f 1/2			
Emprunt cortès,	41f 1/2			
Act. de la banque,	1793f			
Quatre canaux,	1157f 50			



P.-E. PRUDHON, Rédacteur, l'un des Gérans.

TYPOGRAPHIE DE L. BOITEL, QUAI SAINT-ANTOINE, n° 36.